LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. McIlraith propose:

La Chambre décide qu'une somme d'au plus \$469,308,421.26, c'est-à-dire l'ensemble

- a) du douzième du total des articles énoncés au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1965, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, soit: \$329,299,-209.25;
- b) d'un nouveau douzième du montant du crédit n° 5 du ministère de l'Agriculture, du crédit n° 25 du Conseil privé (annexe A) dudit budget principal, soit: \$2,259,116.67;
- c) des quatre douzièmes du total des articles énoncés au budget supplémentaire (A), présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, soit: \$134,897,245.34;
- d) des sept nouveaux douzièmes du montant du crédit L37a des Prêts, Placements et Avances (annexe B) du budget supplémentaire (A), soit: \$2,625,000;
- e) des deux nouveaux douzièmes du montant du crédit L12a des Prêts, Placements et Avances (annexe C), du budget supplémentaire (A), soit: \$227,850,

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1965.

M. le président: Le projet de résolution est-il adopté?

L'hon. M. Nowlan: Avant que le projet de résolution soit adopté, je suppose que le ministre va nous parler des postes et nous fournir l'assurance habituelle.

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur le président. Le projet de résolution prévoit des crédits jusqu'au 31 juillet 1964, de sorte que si les vacances se bornent à la longue fin de semaine dont on a tant parlé, il faudrait faire adopter d'autres crédits provisoires au cas où les crédits n'auraient pas encore été adoptés.

L'hon. M. Nowlan: Je ne comprends pas la forme conditionnelle employée par le ministre. Je suis sûr qu'il y a erreur.

L'hon. M. McIlraith: J'apprécie beaucoup cette interpellation. Ce bill de finances provisoire comprend un douzième de tous les crédits énoncés au budget principal des dépenses. Il comprend quatre douzièmes des crédits énoncés au budget supplémentaire A. Cela les amène au même point, car les crédits du budget principal ont été prévus au moyen de bills provisoires de finances.

Ces crédits provisoires visent aussi un douzième du montant du poste n° 5 de l'Agriculture, soit le crédit intéressant les recherches et l'exploitation générale de la ferme expérimentale. La raison en est qu'il y a plus de travaux à exécuter en été.

[L'hon. M. Hays.]

Ce bill prévoit un douzième supplémentaire au poste n° 25 du Conseil privé, pour l'administration du centenaire. Cette somme servira à acquitter une partie des frais de construction de l'édifice commémoratif de Charlottetown. Il s'agit de sept douzièmes supplémentaires du poste L37A qui représente un contrat d'uranium qui prend fin en juin de cette année et dont le règlement complet sera alors exigible. La somme prévue permettra d'acquitter 11 douzièmes du poste et le dernier douzième pourra faire l'objet d'un débat lorsque la Chambre sera saisie des prévisions budgétaires.

Ce bill prévoit deux douzièmes supplémentaires du poste L12A qui est un prêt au gouvernement de l'Inde pour financer l'achat d'avions au Canada et des pièces de rechange connexes. C'est un ancien programme et ce poste en prévoit l'achèvement. On constatera que dans aucun cas le bill dispose d'un crédit et je dois ajouter que la forme du bill est la forme habituelle des bills de finances provisoire. Je veux bien faire comprendre que l'adoption de ce bill ne nuira aucunement aux droits et privilèges des honorables députés de discuter un poste des prévisions budgétaires lorsque celles-ci seront mises en discussion au comité des subsides. Je m'engage à protéger pleinement ces droits et privilèges qui ne seront aucunement lésés par l'adoption de ce

M. Nugent: Il reste suffisamment de temps avant cinq heures pour parler d'un sujet qui a été signalé dernièrement et qui a revêtu une énorme importance au cours de la semaine écoulée. Il s'agit du nombre de gens qui ont été détenus en prison a-t-on appris pendant un temps d'une longueur inconcevable à mon avis, relativement à des questions d'immigration.

Je ne veux pas être injuste à l'égard du ministre et du personnel du ministère de l'Immigration. J'admets que le préposé à l'immigration a le devoir strict de s'assurer que les lois de notre pays en matière d'immigration, sont respectées et nous voulons que les fonctionnaires de l'État continuent à agir de la sorte. Mais malgré cela, le ministre doit se rendre compte qu'à moins d'une surveillance étroite, le zèle d'un fonctionnaire peut causer infiniment de tort à des particuliers et que, dans un pays démocratique, l'incarcération prolongée, sans juste cause, est l'une des choses les plus dangereuses qui peuvent se produire.

Je suis sûr que la multiplicité de ces cas doit susciter chez le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration un assez sérieux examen de conscience et, en fait, cet état de choses devrait lui faire entreprendre des recherches au sein de son ministère pour en connaître la cause. Je suis sûr que ces cas doivent préoccuper sérieusement le ministre de la Justice.